



N°631

Du 15
février
2024

Pour une évaluation de qualité des laboratoires et structures de recherche faite par les pairs : redonnons la main au comité national de la recherche scientifique !

Le 12 février 2024, le SNTRS-CGT s'est adressé à la direction du CNRS pour lui demander de renforcer le rôle d'évaluation du comité national, conformément aux décrets organiques de nos établissements. [Une évaluation des structures directement liée avec le recrutement et l'évaluation des chercheurs.](#)

Depuis de nombreuses années, ce rôle est de plus en plus menacé par l'existence de l'AERES puis du HCERES, alors que selon son décret constitutif, ce dernier pourrait se contenter de valider les procédures d'évaluation de nos instances.

Le 7 décembre, le président de la république, en phase avec les conclusions du rapport Gillet, a souhaité que l'évaluation ait des conséquences financières, et davantage de conséquences en termes de fermetures de "mauvais" laboratoires. C'est donc la concrétisation de l'évaluation sanction apte à organiser la nouvelle organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur qu'il appelle de ses vœux.

Le mode d'évaluation par le HCERES est aujourd'hui catastrophique : absence de visite systématique, minoration du rôle des ingénieures, ingénieurs, techniciennes et techniciens dans les comités, et marginalisation du rôle de nos propres instances d'évaluation.

Ce qu'il faut faire, selon nous :

- promouvoir à nouveau une évaluation destinée à favoriser l'amélioration de la production scientifique et de la vie des structures de recherche réalisée par des pairs indépendants du pouvoir politique, c'est à dire par nos instances d'évaluation,
- fournir aux sections du comité national les moyens de réaliser ce travail d'évaluation avec une participation à des comités de visite en présentiel examinant tous les aspects de la vie des laboratoires, tant sur le plan scientifique que technique ou de l'environnement de travail,
- réintégrer pleinement les élus et élus C dans cet exercice, comme l'ont exigé nombre d'entre eux dans [le communiqué](#) que nous avons relayé le 9 novembre dernier

Face à la faillite des évaluations HCERES, redonnons la main au comité national !

Glossaire :

AERES : agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Créée en 2006, opérant jusqu'à 2013.

HCERES : Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. S'est substitué à l'AERES en 2013

Elu C : élu du collège C aux 41 sections du comité national de la recherche scientifique, aux conseils scientifiques des dix instituts du CNRS et au conseil scientifique du CNRS. Le collège C est composé des ingénieurs et techniciens travaillant dans les laboratoires dont le CNRS est tutelle ou co-tutelle, quel que soit leur employeur (CNRS, université, INSERM, etc)